

Les associations se battent pour l'or bleu

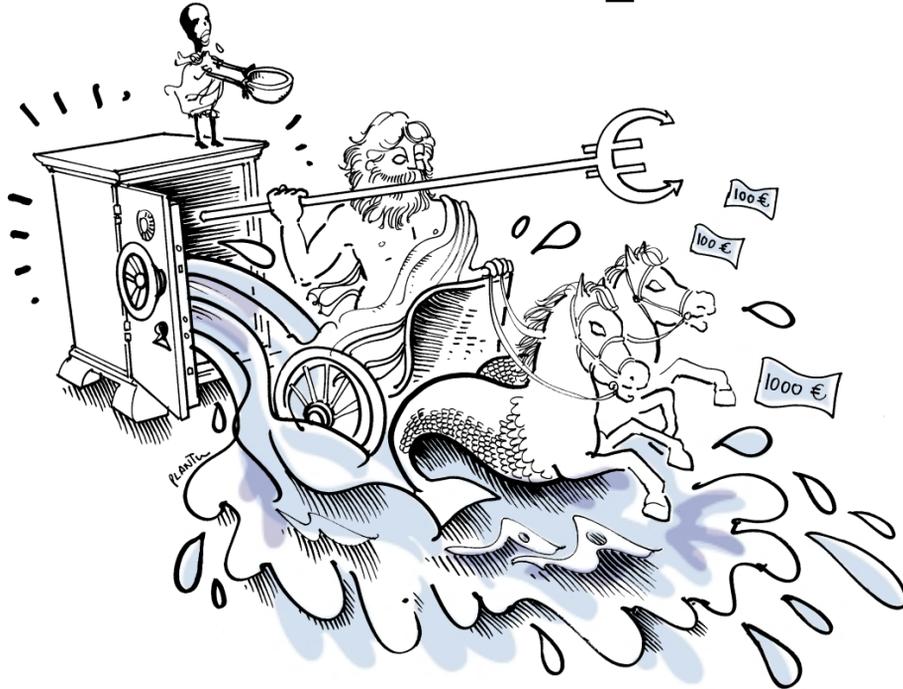


L'EAU, indispensable à la vie, manque à 30 % de la population mondiale ; et c'est la moitié de la planète qui est menacée de pénurie en 2015 si rien n'est fait d'ici là. Face à ce constat inquiétant, il y a eu le Forum mondial de l'eau à Kyoto en 2003. Puis un rapport qui a fait grand bruit en France, celui cosigné par le Français Michel Camdessus, ancien directeur général du FMI, et plusieurs experts, qui pointait la question fondamentale du financement.

Enfin, il y a la mobilisation du milieu associatif. Et là, autant le bilan écologique de la Terre est alarmant, autant celui des associations est encourageant. Au nombre de 1 million en France, elles constituent une réelle force économique, qu'elles savent utiliser. Les premiers résultats de l'opération « Sahel » menée par SOS-Enfants sont saisissants. Dans l'Hexagone, où l'eau potable, si elle n'est pas encore rare, coûte de plus en plus cher, les associations veillent activement à sa qualité, ou aident le consommateur à s'y retrouver dans une facturation parfois opaque. Tour d'horizon.

RENCONTRE
Faire reverdir la campagne du Burkina Faso ? Les résultats obtenus par SOS-Enfants p. 11

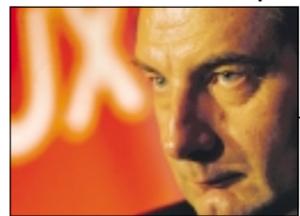
ENQUÊTE
La qualité de l'eau, préoccupation majeure des Bretons : la victoire d'Eaux et Rivières p. V



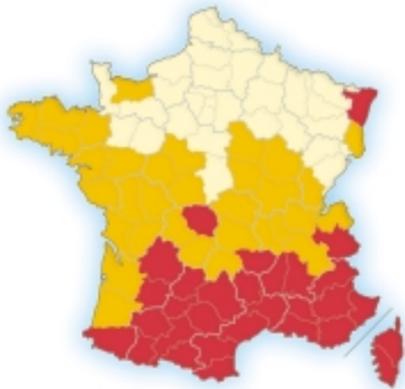
- ▶ Réduire de moitié le nombre de personnes privées d'eau potable d'ici à 2015
- ▶ Trente ans de sécheresse au Sahel
- ▶ Pourquoi, en France, paie-t-on l'eau du robinet ?
- ▶ Le cycle de l'eau
- ▶ Le « consommateur captif » face à l'incohérence des factures
- ▶ L'agriculteur « victime plutôt que coupable »

Notre dossier pages II à V

Elles sont 1 million à vivre en France



ENTRETIEN
Jean-François Lamour, ministre responsable de la vie associative, parle du rôle de l'Etat p. VI



- ▶ 70 000 associations apparues en un an : un nouveau record
- ▶ 21,6 millions de membres
- ▶ L'engouement récent pour la défense de l'environnement
- ▶ Le Sud, plus créatif que le Nord

Lire page VI

ACTUALITÉ

Quelle place pour l'animal sauvage



LA MORT de l'ourse Cannelle (photo) a paradoxalement permis aux associations de renforcer une cohésion presque autant menacée que certaines espèces.
Lire page VII

ÉRIC FOTTORINO

Bienfaiteurs associés

QUE L'ON DÉFENDE l'accès à l'eau potable dans les pays pauvres ou tout simplement sa pureté dans nos contrées plus hospitalières, que l'on défende l'homme et l'animal, et parfois l'animal contre l'homme, le principe est finalement le même. Si l'union n'est pas forcément gage de force, la solitude est forcément promesse de faiblesse. Alors on s'associe pour défendre des projets plus grands que soi, pour que des rêves ne restent pas dans leur état de rêve et viennent crever le mur du réel.

Mais faut-il toujours qu'un drame préside à la fédération des bonnes volontés ? Faut-il des accidents mortels de la route pour que se forment des associations de victimes ? Faut-il que l'ourse Cannelle ait du plomb dans la fourrure pour que le ciment jusqu'ici lézardé des défenseurs de la nature « prenne » plus solidement face à la bêtise humaine ?

La cause animale, pour ne citer qu'elle, fédère en tout cas au-delà de ce qu'on pouvait imaginer. Qui aurait pensé que chasseurs et écologistes marcheraient d'un même pas pour dénoncer la mort de cette maman ourse dans

les Pyrénées ? Et que dire des mobilisations qui se font jour à intervalle régulier en faveur du loup, alors qu'il en va souvent de la vie des moutons et du sort des bergers.

Défendre l'eau, l'ours ou le loup, il a fallu du temps pour comprendre que c'était au bout du compte servir une certaine idée de l'homme dans son environnement, apporter de la sécurité – l'eau potable et saine – n'excluant pas de tolérer un minimum de présence sauvage sans crier à tout bout de champ « au loup »...

Longtemps ce combat a été tourné en dérision. Qui n'a pas souri en découvrant René Dumont, candidat écologiste à l'élection présidentielle de 1974, buvant devant les caméras de télévision un verre d'eau en affirmant que cette eau demain serait rare et menacée, et aurait plus de valeur que le pétrole. La guerre de l'eau a bel et bien lieu, et l'urgence s'est imposée d'elle-même : il fallait protéger, et d'abord informer pour convaincre.

Très souvent, les initiatives ne sont pas venues de l'Etat mais des individus. D'associations de bienfaiteurs qui ont compris sur le ter-

rain que l'eau, l'ours ou le loup avaient leur place pleine et entière dans une société moderne qui ne voit pas plus loin que le bout des courbes de rentabilité à court terme.

Partout en France, des hommes et des femmes veillent. Ils regardent de près l'érosion des dunes, la migration des oiseaux venus du froid, guettent les repousses de fleurs rares, avec la conviction que seule la vigilance de chaque jour permet de préserver notre environnement et celui de nos enfants.

Les mauvaises nouvelles ne manquent pas sur le réchauffement de la planète et la fonte des banquises lointaines qui nous menacent de rencontrer demain ou après-demain le climat des tropiques sur les berges de Paris-Plage. Face à de telles échéances, plutôt que d'enfourer leur tête sous le sable, les acteurs associatifs décident au quotidien, sans faire trop de bruit, de lutter contre l'irréparable. Ils font de l'or avec de l'eau, ils ne vendraient la peau de l'ours pour rien au monde, et s'ils se reconnaissent dans les loups, c'est qu'ils luttent en groupe, sinon en meute.

Lire la suite page II

PATRICE BURGER est responsable du projet Méditerranée de p5-Eau (Programme Solidarité-Eau).

POINT DE VUE

Pour sortir de l'« eautisme » par Patrice Burger

LES ANALYSES fragmentées et souvent disjointes sur l'eau portent non seulement à la confusion mais nous font perdre de vue l'essentiel, à savoir que l'eau, comme l'air, la terre, la biodiversité du vivant et leurs complexes interactions, est constitutive de notre vie biologique.

Au risque d'altérer notre ego, rappelons que nous sommes constitués, comme n'importe quel être vivant, de 70 % d'eau – de 80 % même, pour ce qui est de notre cerveau. La production de notre nourriture est, elle aussi, conditionnée par l'accès à l'eau. Pour ces seules raisons, ne serait-

ce pas une preuve d'inintelligence que de traiter l'eau comme une ressource quelconque ?

Il est vrai que, depuis dix ans, les débats de la communauté internationale ont progressé en matière de reconnaissance des dimensions sociale, culturelle, religieuse et environnementale de l'eau. Les nombreuses déclarations, de Stockholm en 1972, de Dublin en 1992, la conférence de La Haye en 2000, la déclaration de Bonn en 2001, les objectifs du Millénaire, le plan d'action de Johannesburg démontrent une prise de conscience dont il faut se réjouir. Mais ne faut-il pas s'étonner en même temps que ces

déclarations portent, pour l'essentiel, sur des vérités premières à propos de la bonne gouvernance, du service public... dont seule une attitude arrogante et dominatrice semble devoir expliquer notre éloignement passé ? Et ces déclarations, d'ailleurs quelquefois contradictoires et sur le mode incantatoire, ne sont-elles pas le reflet d'une certaine incapacité déjà trentenaire à changer les choses en pratique ?

Si la nature nous prodigue de l'eau en quantité stable au point qu'elle constitue la première substance de la planète, l'eau douce utilisable par les humains n'en représente que 2,5 %. Mal répartie natu-

rellement dans le monde et entre les humains là où ils vivent – un Islandais a accès à 600 000 m³ par an alors qu'un habitant de Gaza doit se contenter de 70 m³/an –, elle est aussi mal répartie selon les modes de distribution : la plupart de ceux qui n'y ont pas accès (1,4 milliard de personnes dans le monde) vivent en Asie et en Afrique.

juris associations

la revue de référence pour la gestion de votre association



offre spéciale réservée aux lecteurs du Monde
2 mois d'essai gratuit et sans engagement

coupon à renvoyer à

juris associations • 11/15 rue Pierre-Rigaud • 94207 Ivry-sur-Seine cedex
tél. 0820 800 017 • fax 01 40 64 89 62 • info@juris-associations.com

Oui, je souhaite recevoir gratuitement et sans engagement la revue bimensuelle *juris associations* pendant les 2 prochains mois (4 n°).

Date : _____ Signature : _____

Organisme : _____
Nom : _____ Prénom : _____
Adresse : _____
Code postal : _____ Ville : _____
Tél. : _____ Fax : _____
E-mail : _____ @ _____

Les petits miracles de SOS-Enfants dans la campagne du Burkina Faso

L'association a lancé, en 1990, son « opération Sahel », qui expérimente des techniques traditionnelles pour retenir l'eau. Les résultats ont convaincu les villageois de Guié, à 60 kilomètres de Ouagadougou

FAIRE REVERDIR en partie le Sahel. L'objectif de l'association SOS-Enfants peut paraître titanesque. Les premiers résultats obtenus par son équipe au Burkina Faso dans leur « opération Sahel » sont pourtant saisissants. A Guié, une marée verte prend place là où le désert gagnait.

L'association, traditionnellement engagée dans des actions de soutien aux enfants dans les pays du tiers-monde, via des parrainages, s'est engagée dans ce programme en 1990. Le Burkina Faso, un des pays les plus pauvres d'Afrique, connaît, depuis quelques années, de graves famines dues à un déficit de récoltes. La sécheresse sévit et la désertification gagne, entraînant un exode rural récurrent.

Si le phénomène de réchauffement climatique explique en partie cette avancée du désert, les pratiques ancestrales des paysans y sont aussi pour beaucoup. Déforestation par des coupes massives du bois, feux de brousse pour défricher et surexploitation des sols ont entraîné une raréfaction de la végétation. Les pluies très fortes, ne rencontrant plus d'obstacles, ravinent les sols, les vents les assèchent et les sols se durcissent. L'eau ne peut alors plus s'infiltrer, contribuant au cercle vicieux qui rend toute culture impossible.

« Nous sommes persuadés que si on veut aider les enfants de ce pays, il faut permettre à leurs parents de rester vivre sur leurs terres en agissant sur l'environnement », explique Alfred Blanchet, président de l'association. Pour SOS-Enfants, il est possible de lutter contre la désertification en changeant les pratiques culturales et en formant les paysans à des techniques économes en eau. « Il n'y a pas de fatalité à la sécheresse : c'est une



Dans le village de Guié, le paysan peut faire pousser mil, sorgho ou maïs dans le même trou que ses haricots, variant ainsi les cultures.

région où il pleut autant qu'en Normandie mais sur quelques semaines seulement, avant une période de huit à dix mois sans eau », assure M. Blanchet. C'est Hervé Girard, un jeune fils d'agriculteur du Nord passionné par le Sahel, qui va monter le projet technique inspiré du bocage français.

UNE ÉCOLE AGRICOLE

En 1987, il reste un an chez des paysans burkinabés. Il se convainc qu'en creusant des fossés, des mares, en relevant la terre en diguettes, il est possible de retenir l'eau et d'empêcher son ruissellement. Deux

ans plus tard, grâce à une bourse de la Fondation de France, il s'installe au pays et développe son projet de ferme pilote à Guié, un village de la province d'Ouhritenga, en pleine zone sahélienne, à 60 kilomètres de Ouagadougou. M. Girard commence par parquer les animaux – vaches et chèvres – pour éviter le piétinement des cultures. Il creuse ensuite des zones de pare-feu, puis des talus entourés d'une haie d'épineux toxiques afin d'éviter la pénétration des bêtes errantes. Les haies protègent ainsi les champs des vents et permettent une irrigation naturelle par l'eau de pluie. Des mares ou *bullis* sont ensuite creusées en contrebas des champs et de grands arbres plantés pour mieux piéger l'eau.

Il met aussi en expérimentation une technique de plantation traditionnelle, le « Zai » : on creuse des trous profonds de 20 cm que l'on recouvre de compost et de terre avant la saison des pluies. Dès que l'eau y stagne, on plante les semences. Les graines, préservées par l'humidité, vont ainsi germer sans être balayées par le vent ni grillées au soleil. Le paysan peut faire pousser mil, sorgho ou maïs dans le même trou que ses haricots et varier ainsi les cultures. Les essais se révèlent vite concluants. A tel point que les



paysans s'intéressent aux expériences de ce drôle de Blanc qui fait tout pousser. Des parcelles sont aménagées avec les villageois en 1995, toutes avec succès. « Le paysage a reverdi en une saison », constate, ravi, le président de SOS-Enfants. M. Girard

lance alors une école agricole pour former des jeunes de 14 à 18 ans à « ses » techniques ; des « champs école » sont aussi organisés pour les adultes.

En 1998, la communauté de Guié veut se lancer sur une grande échelle

– 100 hectares. Les paysans se sont constitués en association, sorte de copropriété dotée d'une garantie financière. « Il s'agit d'une caution d'engagement symbolique. On ne veut pas faire les choses gratuitement, sinon les villageois ne s'impliquent pas », estime M. Girard.

UN PROJET BIEN ENRACINÉ

En 2004, un deuxième village s'est engagé dans le programme et 100 nouveaux hectares ont été réalisés. Cinq autres sont candidats. Mais les moyens manquent : les travaux réalisés sur chaque hectare coûtent entre 380 et 450 euros. Le coût des terrassements est lourd et il faut rétribuer le gros œuvre. « Cela permet aux plus jeunes et aux femmes de gagner un peu d'argent pour leurs propres projets », explique l'agronome.

Le projet est maintenant bien enraciné. « Dès le départ, on s'est inscrit dans le temps parce que ce n'est pas en deux, trois ans qu'on change les habitudes », assure le président de SOS-Enfants. Une vision partagée par M. Girard : « J'ai donné ma vie pour cette utopie. Mais je sais que plus je reste ici, moins les gens de Guié auront besoin de moi. » Le Français demeure cependant modeste : « Quand on survole la zone en avion, notre oasis est une goutte d'eau. »

Sylvia Zappi

Trente années de sécheresse au Sahel

DEPUIS 1970, les pays de la zone sahélienne connaissent une sécheresse intense, qui se traduit par un déficit de pluies d'environ 30 %. « Le début de la décennie 2000 n'est pas plus favorable », précise Gil Mahé, hydrologue à l'Institut de recherche pour le développement de Montpellier, qui revient d'une mission dans la région. 2003 a été un peu plus pluvieux, mais l'année 2004 reste très sèche. « Cette situation a entraîné une désertification des terres – alors que la population a doublé en trente ans – et a rendu les sols plus perméables. Quand il pleut, l'eau s'infiltré moins dans le sol qu'auparavant et s'écoule en plus grande quantité dans les rivières. « Ce qui a des conséquences très graves pour les infrastructures des pays sahéliens, qui ne sont pas conçues pour supporter ces nouvelles normes hydrologiques », ajoute Gil Mahé.

L'origine de cette sécheresse persistante est liée au fonctionnement de la machine climatique mondiale, qui dépend de facteurs tels l'océan global et la circulation atmosphérique, sur lesquels il reste encore beaucoup de lacunes. On sait cependant que les déserts sont présents à certaines latitudes du globe, comme les tropiques, car ils correspondent à une branche des-

pendante de la circulation atmosphérique. « A l'endroit où l'air descend, il ne pleut pas », confirme Gil Mahé.

Les pluies de la mousson ouest-africaine apportent une eau bénéfique sur la zone sahélienne pendant l'été. Des vents venus du golfe de Guinée et de la Méditerranée (harmattan) sont « aspirés » par la dépression thermique installée sur le Sahara. Hélas, cette mousson « connaît une grande variabilité naturelle qu'on ne sait pas prévoir », explique Jean-Philippe Lafore, chercheur-ingénieur de Météo France.

Lancé en 2000, le programme AMMA (African Monsoon Multidisciplinary Analysis) doit faire mieux comprendre les variations de la mousson africaine, afin de réaliser des modèles météorologiques qui permettront de fournir des prévisions plus exactes aux agriculteurs africains. L'AMMA débutera le 1^{er} janvier 2005 et durera cinq ans. Le projet est financé par l'Europe pour un montant de 12,7 millions d'euros, auxquels s'ajoutent 8 millions d'euros apportés par la France, et 4,5 par la Grande-Bretagne.

Christiane Galus

Des actions dans le monde entier

L'association SOS-Enfants a été créée en 1982 par Alfred Blanchet, ancien militant de Terre des hommes et d'Enfance et partage. SOS-Enfants s'engage en France et dans le monde dans des projets d'aide à la réinsertion par le biais de l'alphabetisation, l'éducation, la formation, la santé et le développement. Des actions sont actuellement en cours à Madagascar, en Angola, au Bénin, au Togo, en Haïti, en Argentine et en Bosnie-Herzégovine.

Le budget de l'association, de l'ordre de 196 000 euros annuels, dépend essentiellement des dons et cotisations de ses membres. Deux gros contributeurs se distinguent : un cabinet d'avocats qui veut rester anonyme et le groupe chimique et pharmaceutique belge Solvay.

L'association compte 400 adhérents et 800 donateurs réguliers, notamment au travers des parrainages d'enfants. Deux permanents permettent d'assurer le quotidien d'un petit local dans le 13^e arrondissement de Paris. L'association a reçu en 1987 le Prix international des droits de l'homme.

Pour sortir de l'« eautisme »

Suite de la première page

En termes de disponibilité par rapport aux ressources, la Méditerranée concentre à elle seule 60 % de la population dite pauvre en eau (selon la norme de moins de 1 000 m³ par an et par habitant). Et les dernières estimations sur les conséquences induites par le changement climatique avancent une aggravation de la raréfaction de l'eau de 20 % dans le monde.

Enfin, l'emploi fait de l'eau

dépend essentiellement des modes de développement : en Europe, 11 % est dédié à des usages domestiques croissants (voire discutables : 40 % est consommé par les chasses d'eau !), 30 % à l'agriculture et 59 % à l'industrie ; dans les pays à plus faible revenu, l'agriculture consomme 82 % des ressources en eau pour seulement 8 % aux usages domestiques.

Si les défis posés par l'accès à l'eau sont une menace commune pour le monde, ils sont aussi une

occasion extraordinaire de coopération entre les hommes. Selon une étude récente, les questions transfrontalières et de gestion de bassins font l'objet de plus de convergences que de divergences. Bonne nouvelle pour la planète !

L'eau est un besoin, intrinsèque à la vie ; un droit, dans une société qui s'organise pour garantir sa pérennité ; et un bien, tout volume d'eau distribué ayant un prix. Le défi consiste en notre capacité à répondre à cette équation aux paramètres contradictoires à l'échelle mondiale, sachant que pour les plus démunis des humains la réponse est vitale. Ne sommes-nous pas alors sommés d'inventer une nouvelle culture de l'eau – une nouvelle culture tout court – sur la manière dont nous maltraitons l'ensemble des ressources naturelles ?

De revendication en revendication, de délégations en démissions individuelles et collectives, un pays comme la France a son eau gérée à 80 % par des entreprises privées devenues parmi les plus puissantes multinationales du monde. Peut-on, pour autant, seules les pointer d'un doigt accusateur ? Gérer en « bon père de famille », disaient les baux ruraux. Mais y rajouter une dimension d'un monde aux limites désormais connues. Le premier et le dernier recours ne serait-il pas d'en appeler à la responsabilité individuelle, au « principe de responsabilité », comme le dit Hans Jonas, pour protéger l'homme « auquel la science confère des forces jamais encore connues et l'économie son impulsion effrénée » et qui réclame une éthique, qui, « par des entraves librement consenties, empêche l'homme de devenir une malédiction pour lui-même ».

Imprégné des angoisses liées à sa survie et qui le conduisent à faire

tout ce qui lui était « possible », l'homme est-il désormais condamné à faire tout ce que la nature et son génie lui ont donné la capacité de faire, ou le temps est-il venu d'opter pour « ce qu'il ne faut pas faire » ?

S'appuyant sur la plupart des déclarations internationales – y compris l'article 14 de la directive européenne sur l'eau – qui font état d'un encouragement à la participation et à la sensibilisation de la société civile, sans doute y a-t-il là matière à dynamiser une citoyenneté plutôt somnolente sur cette question. L'information est centrale : qui lutterait contre un problème dont il n'a pas connaissance ? Mais il faut y ajouter la sensibilisation (se sentir concerné) et la formation, afin de savoir régler les problèmes. Des estimations faites par le Plan bleu pour les pays du pourtour méditerranéen, sur le thème de la gestion par la demande, font état d'un gain possible de l'ordre de 30 % sur les consommations additionnelles à venir d'ici à 2025, évitant le scénario de crise de nombreux pays.

L'Europe doit résoudre les problèmes d'une eau subventionnée (agriculture surtout) qui ne représente pas sa vraie valeur, d'un inconscient collectif qui a depuis longtemps entériné la délégation aux spécialistes de l'eau, des avantages acquis par certains usagers qui ne sont pas prêts à les remettre en cause. Quant aux pays de la soif et à leurs habitants – entre autres le milliard de personnes qui vivent dans des zones arides ou affectées par la sécheresse –, ils attendent, mais de moins en moins patiemment, un peu plus de solidarité.

Patrice Burger
Tunis, 25 novembre 2004

30 % de la population mondiale manque d'eau

La mobilisation doit être générale si l'on veut concrétiser l'engagement pris par l'ONU de réduire de moitié, d'ici à 2015, le nombre de personnes sur Terre privées d'accès à l'eau potable et à l'assainissement. Rendez-vous à Mexico, en 2006, pour un premier bilan

QUELQUES JOURS avant la « grande messe » du Forum mondial de l'eau de Kyoto, en mars 2003, l'ancien directeur général du Fonds monétaire international (FMI), le Français Michel Camdessus, cosignait avec des experts un rapport consacré au financement des infrastructures pour un accès à l'eau et son assainissement.

Copieux autant qu'austère, l'ouvrage avait le mérite de mettre l'accent sur un problème-clé, celui du financement de l'eau. Il faut « amener des capitaux frais dans l'équipement hydraulique », résumait l'ancien banquier (*Le Monde* du 3 mars 2003).

La question n'est pas vaine : 30 % de la population mondiale n'ont pas assez d'eau ; le pourcentage grimpera à 50 % en 2015 si rien n'est fait. Dans nombre de métropoles – notamment au Maghreb, en Afrique noire et en Amérique du Sud –, plus de 60 % de l'eau disparaît dans la nature alors que ce taux ne dépasse pas 2 % à Singapour.

Dans le monde rural, la situation se pose en d'autres termes, plus fondamentaux. Il s'agit moins d'améliorer la « gouvernance de l'eau » que d'approvisionner les populations qui en sont privées. Les préoccupations de M. Camdessus et de la petite équipe réunie autour de lui étaient indissociables de l'engagement pris par l'ONU lors des sommets du Millénaire en 2000 et de Johannesburg en 2002, et réaffirmé à Kyoto : réduire de moitié d'ici à 2015 le nombre de personnes privées d'accès à l'eau potable et à l'assainissement.

Qu'en est-il près de dix-huit mois plus tard ? Une impulsion a-t-elle été donnée qui laisse espérer que, cette fois, l'objectif affiché



En Ouganda, une jeune femme, son bébé bien accroché dans le dos, part puiser de l'eau en dehors de son village.

par la communauté internationale sera atteint ? Trancher serait prématuré. Les données sont éparpillées. Nul organisme ne dispose de statistiques globales, et il faudra attendre le prochain sommet de l'eau, au Mexique en 2006, pour faire un premier bilan.

Du coup, les avis sont partagés. Pour Jean Margat, l'un des

meilleurs spécialistes des problèmes de l'eau sur le pourtour méditerranéen, « rien de fondamental n'a changé depuis Kyoto, explique-t-il. Les télécommunications, l'énergie, attirent davantage d'investissements. Elles sont davantage à la mode que l'eau, surtout s'il s'agit de son assainissement. » La région est pourtant confrontée à une situa-

tion inquiétante. Les prélèvements en eau y dépassent de plus de 50 % les ressources renouvelables.

SURTAXES SUR L'ÎLE DE DJERBA

Encore s'agit-il d'une moyenne qui cache des disparités. Si la France ou l'Italie tirent bien leur épingle du jeu, des pays comme Israël et l'Égypte sont menacés par la

raréfaction de leurs ressources hydrauliques.

Et que dire de la Libye, où le rythme des prélèvements est quatre fois supérieur à celui des ressources. Dans la région, le seul pays à avoir pris le problème à bras-le-corps est la Tunisie. Sur l'île de Djerba, par exemple, l'eau qui alimente les hôtels est surtaxée.

Tous les spécialistes ne partagent pas la vision d'un monde insouciant et frivole face à la raréfaction d'une ressource vitale. Pour Daniel Zimmer, président du Conseil mondial de l'eau, un organisme transnational (il réunit ONG, structures gouvernementales et fonds privés) installé à Marseille, « les choses bougent, des initiatives sont prises, directement inspirées des idées contenues dans le rapport Camdessus ».

L'une des pistes les plus prometteuses actuellement explorées concerne le financement des petits investissements, ceux à l'échelle d'une commune, d'un quartier. « Il faut inventer des montages originaux. Aujourd'hui, explique-t-il, dans beaucoup de pays en voie de développement, les structures administratives intermédiaires sont inexistantes. Il y a l'Etat et rien en dessous parce que le pouvoir central se méfie. Et quand elles existent, les collectivités locales sont désargentées alors que l'approvisionnement en eau et l'assainissement sont de leur ressort. »

Contourner l'obstacle n'est pas impossible, affirme, exemple à l'appui, le président du Conseil mondial de l'eau. L'exemple, c'est celui de Mexico – l'une des plus importantes agglomérations au monde.

Pour financer l'approvisionnement et l'assainissement d'un quartier en banlieue, les responsables locaux prévoient de faire appel aux

ressources d'un fonds de pension mexicain. Une banque garantirait l'investissement, non sans avoir négocié elle-même une seconde garantie auprès de la SFI, une filiale de la Banque mondiale. Le projet est bien avancé. « D'autres organismes, dont l'Union européenne (UE), la Banque africaine de développement (BAD) et l'US Aid, travaillent sur d'autres schémas de garantie », ajoute M. Zimmer.

L'ENGAGEMENT DU KENYA

Le problème est plus compliqué en zone rurale, où l'absence de structure locale ralentit l'application des propositions Camdessus. Pourtant, des Etats ont pris des engagements dans le sillage du Sommet de Kyoto. Ainsi le Kenya. D'ici à 2006, l'ensemble de la population devra avoir accès à une fontaine à eau distante de moins de 5 kilomètres. Quatre ans plus tard, la distance devra avoir été ramenée à 2 kilomètres. Ultime étape en 2015 : tous les Kényans devront disposer d'une source d'eau potable à proximité de leur domicile.

Un autre motif de satisfaction tient à une prise de conscience des pays industrialisés. En France, un sénateur a fait adopter en juin une proposition de l'eau qui, si elle était votée par les députés, constituerait un premier pas vers cet « impôt mondial de solidarité » réclamé entre autres par l'ACME (l'Association pour le contrat mondial de l'eau). « Si la France donnait l'exemple, affirme le directeur du Programme solidarité eau (PSE), Pierre-Marie Grondin, ce serait 60 millions d'euros qui, chaque année, permettraient de financer des projets décentralisés liés à l'eau dans les pays en développement. »

Jean-Pierre Tuquo

Contacts

● **Le Centre de recherche et d'information pour le développement (CRID)**, coordination de 45 associations de solidarité internationale travaillant sur des actions de terrain.
14, passage Dubail, 75010 Paris.
Tél. : 01-44-72-07-71.
crid@globenet.org,
www.globenet.org/crid
● **Eau vive au Sahel**, créée en 1978, s'engage auprès

des habitants des villages défavorisés et leur apporte un appui technique et financier afin qu'ils réalisent leurs projets.
4, rue Victor-Beausse, 93100 Montreuil. Tél. : 01-41-58-50-50.
eauvive@eau-vive.org
● **Actions de solidarité internationale** soutient les initiatives de développement en Afrique dans les domaines de la santé, de l'éducation, de l'économie informelle

et de l'élevage. ASI apporte aussi son appui aux associations locales.

5, rue Lebon, 75017 Paris.
Tél. : 01-45-74-77-66.
asi-france@asi-france.org,
www.asi-france.org

● **Environnement et développement du tiers-monde (ENDA)**, fondée en 1972 à Dakar conjointement au Programme des Nations unies pour l'environnement, s'appuie essentiellement sur les initiatives et les moyens d'action des populations.

4-5, rue Kléber, BP 3370, Dakar, Sénégal. Tél. : (221)-842-82-50.
enda@enda.sn

● **Comité catholique contre la faim et pour le développement (CCFD)** soutient les organisations paysannes en Afrique (essentiellement au Niger, au Mali et au Soudan), notamment par le biais de la formation.

4, rue Jean-Lantier, 75001 Paris.
Tél. : 01-44-82-80-00.
www.ccfid.asso.fr

● **PS-Eau, Programme Solidarité-Eau**, est un réseau de partenaires qui agit pour l'accès à l'eau potable et l'assainissement dans les pays du Sud. Il est né en 1984 d'une volonté des ministres européens de l'environnement d'accroître la coopération européenne dans le domaine de l'eau.
32, rue Le Peletier, 75009 Paris.
Tél. : 01-53-34-91-20.
www.pseau.org

Le Monde

Siège social : 21 bis, rue Claude-Bernard
75242 PARIS CEDEX 05
Tél. : 01-42-17-20-00
Télécopieur : 01-42-17-21-21
Télex : 206 806 F

Edité par la Société Editrice
du Monde,
président du directoire,
directeur de la publication :
Jean-Marie Colombani

La reproduction de tout article est interdite sans
l'accord de l'administration. Commission paritaire
des journaux et publications n° 57 437.
ISSN : 0395-2037

Pré-presses Le Monde
Impression Le Monde
12, rue M.-Gunsbourg
94852 Ivry Cedex
Printed in France

L'OR BLEU

EN FRANCE

En France non plus, l'eau ne coule pas de source « Le consommateur captif »

Si l'eau naturelle abonde dans l'Hexagone, elle n'en a pas moins un prix élevé une fois retraitée. Associations de l'environnement et de consommateurs veulent comprendre les écarts de facturation

POURQUOI doit-on payer l'eau du robinet ? Même si l'eau est en France une ressource abondante, sa consommation nécessite la mise en place d'une chaîne de services du prélèvement jusqu'à sa restitution dans l'environnement. Ce « cycle de l'eau » impose des investissements. Les différences de prix enregistrées s'expliquent donc officiellement par la rareté, la qualité et les sommes d'argent utilisées pour assainir l'eau dans certaines régions, et pas dans d'autres. En réalité, les factures contiennent parfois leur lot de mystères.

Selon la dernière étude de l'Institut français pour l'environnement (IFEN, *De l'eau à tous prix*, janvier-février 2004), le prix de l'eau par mètre cube peut varier de 1,8 à 3,8 euros, et les entreprises privées (Véolia, ex-Vivendi Environnement, Suez et Bouygues-Saur), lorsque ce sont elles qui s'occupent du traitement de l'eau, se font payer plus cher que les communes.

Le service de l'eau n'est en effet pas un service public comme les autres. Les communes peuvent ainsi décider de ne pas prendre en charge sa distribution ou son assainissement. Elles demandent alors à une entreprise privée d'assurer tout ou partie de ces services. Il s'agit d'une gestion déléguée ou mixte. Les modalités de ces délégations (y compris leur prix) sont négociées par la commune. Le coût de l'eau dépend alors de la capacité des élus à bien négocier les contrats.

Aujourd'hui, les consommateurs ont un impact limité sur le choix du mode de gestion. Les commissions consultatives de ser-



Le laboratoire d'analyses de la centrale d'épuration de la Lyonnaise des eaux, à Orléans.

vice public, qui réunissent élus et consommateurs, ne sont pas encore généralisées, et rarement efficaces sur ces questions, pourtant fondamentales.

TROIS ÉLÉMENTS PAR FACTURE

Que les services de l'eau soient assurés par une entreprise privée ou par une commune, les factures doivent répondre à certains critères de lisibilité. En clair, le

consommateur doit pouvoir savoir quels services il paie. Depuis l'arrêté du 10 juillet 1996, trois éléments doivent systématiquement apparaître sur toutes les factures : la part consacrée à la distribution (qui comprend l'abonnement, la consommation et la redevance « prélèvement eau » ou « préservation des ressources » prélevée par l'agence de l'eau de son bassin), la part consacrée à la

Contacts

- **L'ADEME**, agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie, placée sous la tutelle des ministères de l'aménagement du territoire et de l'environnement, de l'industrie et de la recherche. webmaster@ademe.fr. www.ademe.fr/lessites.service-public.fr/cgi-bin/annusite/annusite.fcgi/
- **L'IFEN**, l'Institut français de l'environnement, a été créé en 1991. Ses statuts lui garantissent son indépendance. www.ifen.fr et www.ifen.fr
- **La CACE**, Coordination nationale des consommateurs d'eau, regroupe les associations locales et les sympathisants de la CACE. <http://www.seaus.org/association/index.html>
- **La CLCV**, Consommation, logement et cadre de vie. Son réseau d'associations participe chaque année à une étude sur l'eau et l'assainissement. http://www.clcv.org/index.php?v=enq_eauz

collecte et au traitement des eaux usées et la part consacrée aux organismes publics (la taxe du Fonds national pour le développement des adductions d'eau, fixée par le ministère de l'agriculture, et la « taxe pollution » prélevée par les agences de l'eau).

UNE EXIGENCE ÉCOLOGIQUE

Mais cette exigence de clarté, même quand elle est respectée, se révèle souvent insuffisante. Certaines factures font par exemple état de « parts fixes » ou d'« abonnements » exorbitants. Non seulement ces derniers sont extrêmement variables (inexistants, ils peuvent parfois dépasser 100 euros), mais il est souvent très difficile de savoir ce que ces abonnements financent.

L'association Consommation, logement et cadre de vie (CLCV), qui publie chaque année une enquête sur les factures d'eau, demande que les abonnements ne correspondent plus qu'aux « frais de compteur » (location, entretien, relevés). Une exigence économique et écologique : quand les frais fixes atteignent 70 % de la valeur d'une facture, ils n'incitent pas vraiment à une consommation citoyenne.

Raphaël Roverso

Le constat de Dorothee Quickert-Menzel, la responsable de l'association CLCV

« **AVEC LES FACTURES**, on nage en eau trouble », déplore Dorothee Quickert-Menzel, responsable environnement de l'association de consommateurs Consommation, logement et cadre de vie (CLCV), créée en 1952. Depuis six ans, cette dernière mène une enquête sur les factures d'eau, via son réseau de consommateurs, « pour être au plus près des préoccupations de la ménagère ». La dernière enquête, parue en novembre et portant sur 300 factures, met en lumière l'incohérence des prix de l'eau, le manque de lisibilité, voire l'illégalité de certaines factures : des lacunes récurrentes dans le domaine. Ces factures n'ont qu'un point commun : le montant à payer est toujours clairement affiché.

La CLCV s'est construite sur la relation entre le consommateur et son logement : déchets et eau furent donc au centre des préoccupations de l'association. « Nous avons plusieurs angles d'attaque dans le domaine de l'eau », explique M^{me} Quickert-Menzel : facturation, dépollution, représentativité des consommateurs dans les agences de l'eau... Ainsi, selon la CLCV, les abonnements ne devraient pas dépasser 8 euros par trimestre, ce qui équivaut aux frais de compteurs, location, entretien, relevés.

REDEVANCE POLLUTION

Sur le marché de l'eau, « le consommateur est captif », explique M^{me} Quickert-Menzel, c'est donc aux élus de le défendre et d'être vigilants sur les contrats – car ils les signent en leur nom. Mais elle émet des réserves : « Non seulement les élus n'ont pas toujours les moyens de négocier, mais leurs intérêts ne sont pas toujours ceux des consommateurs. »

Les difficultés qu'ont les citoyens à être écoutés au sein des comités de bassin des Agences de

l'eau existent aussi. Ces établissements publics, mis en place en 1964, sont chargés de la préservation de l'or bleu et de la lutte contre la pollution. Les Agences peuvent établir et percevoir des redevances pour le prélèvement et la détérioration de l'eau. Elles les reversent ensuite aux collectivités, aux agriculteurs ou aux industriels sous forme de subventions afin qu'ils réalisent des investissements de dépollution. Or la redevance pollution est acquittée à 80 % par les ménages, à 18 % par les industriels et à 2 % seulement par les agriculteurs.

PRESSION SUR LES MAIRES

Pour le Conseil économique et social, « le système est légèrement favorable aux industriels. (...) Il y a un transfert modéré depuis les habitants vers les industriels. Pour les agriculteurs, le transfert est beaucoup plus important ». La CLCV mène donc son action auprès des institutions responsables. « Le ministère de l'environnement nous consulte quand il prépare une loi sur l'eau, nous travaillons aussi avec la direction de l'eau et le Sénat. Nous avons participé à l'élaboration de la loi 1992 qui oblige les communes à mettre en place des commissions consultatives des services publics locaux », mais elle regrette « le défaut de dynamisme des consommateurs dans la démocratie participative. Alors nous faisons pression sur les maires pour qu'ils mettent en place ces commissions et nous incitons les citoyens à y prendre part ».

Cependant ces structures ont leurs limites. « Les commissions ne se réunissent qu'une fois par an ; là, il faut régler en une heure toutes les questions relatives aux services publics. » Autant dire que la question de l'eau est vite noyée.

Ra. R.

A Guebwiller, l'eau avec le gaz

Le cas est unique en France : à Guebwiller, dans le Haut-Rhin, les factures d'eau et de gaz sont présentées sur le même document. Cette pratique dérange les consommateurs et, d'abord, Pierre Bernhard, conseiller municipal de la ville, qui demande depuis des années « l'établissement de budgets sincères, comme l'exige la loi ». Il déplore que sa commune n'ait toujours pas séparé les deux budgets, notamment en ce qui concerne l'affectation des effectifs : ici, les employés municipaux travaillent à la fois pour le service de l'eau et du gaz.

De son côté, M. Weishaupt, adjoint au maire de Guebwiller, assure que les budgets sont « scindés ». En ce qui concerne les employés, la commune a décidé de les répartir équitablement sur les deux services dans le budget. « Cela coûterait trop cher de calculer exactement le temps passé sur chaque service, mais globalement ça correspond à la réalité... au chouià près. »

Quoi qu'il en soit, la municipalité a décidé de créer une société d'économie mixte qui permettra une plus grande liberté de gestion. Avant d'obtenir le marché, la commune devra donc lancer un appel d'offres. Une situation qui ne semble pas trop inquiéter M. Weishaupt : « Les gros distributeurs d'eau ne devraient pas venir pêcher dans notre étang. »

Les produits agricoles sont légaux

François Lucas, président de la Coordination rurale, dénonce les politiques

« **LES AGRICULTEURS** sont victimes plutôt que coupables. » François Lucas, président de la Coordination rurale, affirme que les agriculteurs ne sont pas seuls responsables de la pollution de l'eau. Il ne nie pas les problèmes mais rejette les responsabilités sur les choix politiques. « La société doit assumer ses décisions, il faut choisir entre les théories libérales de Ricardo et le développement durable. »

La Coordination rurale est née en 1991 et a été reconnue en tant que syndicat agricole, en juin 2000, par le ministère de l'agriculture. Les principales accusations portées à l'encontre des agriculteurs concernent la présence de nitrates et de pesticides dans l'eau. François Lucas tient avant tout à préciser que les paysans ne sont pas hors la loi et que l'Etat est le premier responsable puisqu'il « couvre ces pollutions ». Les produits utilisés dans l'agriculture sont légaux, parfaitement homologués. Les exploitants bénéficient donc en quelque sorte d'« un droit à polluer ». François Lucas dénonce cette contradiction : « Ou bien un produit est dangereux et il est interdit, ou bien il n'est pas dangereux et on peut l'utiliser. »

Selon lui, Bruxelles aussi est res-

ponsable. La politique européenne substitue la « préférence communautaire » à une politique du « tout-libre-échange » qui contraindrait les agriculteurs à adopter ces comportements nuisibles pour l'environnement. Il prend l'exemple de la Bretagne, où « l'élevage de porcs s'est développé pour faire face aux contraintes économiques ». Si l'on veut déconcentrer l'activité, source de pollution en nitrates, « il faut rendre la production de viande blanche rentable partout en France et pas seulement sur la façade atlantique ».

LE LOBBY DE L'EAU

La présence de nitrates dans l'eau peut aussi provenir d'un épandage important d'engrais azotés pratiqué pour assurer la productivité.

Face à toutes ces pollutions, François Lucas estime qu'il faut associer « une agriculture raisonnable avec une politique raisonnable ». En clair, il faut donner les moyens aux agriculteurs d'adopter des comportements qui ne soient pas nuisibles à l'environnement. Il ne faut pas confondre agriculture raisonnée et agriculture raisonnable : « Être raisonnable, c'est peut-être mettre moins de produits phytosanitaires sur ses cultures que les doses prescrites

par les industriels », explique François Lucas, qui préconise plutôt une agriculture adaptée au climat et au sol de chaque parcelle. Les comportements raisonnables dépendent alors de la conscience de chaque agriculteur.

« Le lobby de l'eau dramatise la situation », ajoute François Lucas. Faire croire que l'eau est rare et polluée permet de faire accepter une eau chère. La Coordination rurale demande donc une réévaluation des normes du nitrate, « pas si dangereux que ça pour l'homme ».

La dénitrification devra pourtant se faire à un moment ou à un autre du cycle de l'eau : avant sa consommation (potabilisation) ou après (assainissement des eaux usées). Sans ces mesures, le développement des algues liées à la présence des nitrates fera disparaître l'oxygène de l'eau. Cette dénitrification a un coût. Encore une fois, François Lucas dénonce les logiques politiques incohérentes et refuse de faire des agriculteurs les boucs émissaires de la pollution. « Il faut considérer le problème de la pollution dans son ensemble. Les villes polluent elles aussi, les transports routiers également. »

Ra. R.



Vue aérienne de la prolifération d'algues vertes, due à l'excès de nitrates dans l'eau, sur une plage de la baie de Douarnenez, dans le Finistère.

En Bretagne, les batailles d'Eaux et Rivières

L'association de défense de l'eau s'est imposée comme partenaire majeur dans le débat régional

POUR MESURER l'impact des associations de défense de la qualité de l'eau en Bretagne, il suffit de se reporter aux programmes des candidats aux élections régionales de mars : la question de l'eau, et du modèle agricole breton, y figurait au premier rang, au même titre que l'emploi. Cette particularité bretonne représente une victoire pour Eaux et Rivières de Bretagne (ERB), principale association de défense de l'eau, qui a largement contribué à imposer ce débat.

A sa naissance, en 1969, Eaux et Rivières de Bretagne se préoccupe de la survie du saumon. Le funeste destin du poisson conduit l'association à s'intéresser aux dégâts causés par l'agriculture intensive en Bretagne. A cause de la concentration de l'élevage hors sol, de trop grandes quantités de déjections animales sont déversées sur les sols, aux-

une quarantaine de commissions, au niveau national, régional ou départemental, sans compter les commissions ou groupes de travail locaux.

Ses batailles les plus marquantes ont eu lieu devant les tribunaux. En mars 2001, l'Etat était mis en cause par le tribunal administratif de Rennes, pour l'inefficacité de ses programmes de lutte contre la pollution de l'eau, après une condamnation, pour les mêmes raisons, par la Cour européenne de justice. ERB y voit le résultat de son obstination. Seize actions en justice sont menées en 2003, contre des extensions d'élevage, des épandages sauvages de lisier...

L'association compte aujourd'hui un millier d'adhérents et fédère quelque 70 associations locales. L'autre grande association bretonne, Bretagne vivante - Société pour l'étude et la protection de la nature en Bretagne (SEPNB) -, se préoccupe de la préservation du patrimoine naturel. Par le biais des zones humides, elle s'intéresse également à la gestion de l'eau et travaille avec ERB. Bretagne vivante compte 3 000 adhérents et fédère elle-même plusieurs dizaines d'associations.

La région compte en effet une centaine d'associations de défense de l'environnement agréées, souvent locales, sur 250 répertoires par la direction régionale de l'environnement... Autre spécificité bretonne, les défenseurs de l'environnement sont habitués à travailler en réseau avec les consommateurs, et avec certains agriculteurs.

Ces associations, qui appartiennent désormais au paysage institutionnel breton, sont touchées par des difficultés financières. Eaux et Rivières est particulièrement concernée. La baisse des subventions d'Etat et la fin du dispositif emplois-jeunes ont contraint ERB à supprimer trois des six postes d'animateurs de la vie associative, qui appuient l'action des bénévoles. Les dix postes d'éducateurs à l'environnement sont moins menacés, car financés également par les collectivités locales et les agences de l'eau.

« Avec des moyens de plus en plus réduits, on nous sollicite toujours davantage, dans un domaine qui évolue très vite du point de vue réglementaire et technique », déplore Gilles Huet, délégué régional d'ERB. Dans son rapport moral 2003, l'association déploie que « nombre de Bretons nous considèrent comme une administration et s'adressent à nous comme à l'interlocuteur privilégié et

omniscient, en oubliant qu'Eaux et Rivières est une association, et qu'une association ne vit et n'influe sur les décisions que par ses adhérents et ses militants ».

L'inquiétude est d'autant plus grande que les objectifs d'ERB sont loin d'être atteints. Les derniers relevés de la qualité de l'eau donnent une moyenne de 27 milligrammes de nitrates par litre d'eau brute en Bretagne en 2003. 22 % des prélèvements dépassent le seuil de référence défini par l'Organisation mondiale de la santé (OMS) de 50 mg/l.

BAISSE DU TAUX DE NITRATES

Certes, ce taux est stable depuis deux ans, mais les conditions météorologiques influent fortement sur les résultats, et interdisent de conclure à une amélioration durable. Les eaux distribuées au robinet dépassent,

dans 1,5 % des cas ce seuil, contre 13,3 % en 1999. Cette amélioration est due à la baisse du taux de nitrates, mais aussi aux fermetures de captages trop pollués ou aux mélanges d'eau. L'excédent d'azote en Bretagne, évalué à 110 000 tonnes, a été réduit de 36 400 tonnes en 2003, principalement par le transfert des déjections, ou leur traitement. Mais les méthodes préconisées par les associations ainsi que par certains agriculteurs, comme la baisse du cheptel et le développement de l'élevage extensif, ne sont guère appliquées. Enfin, Eaux et Rivières de Bretagne dénonce la « régression nette de l'encadrement des activités d'élevage », notamment par un relèvement des seuils d'autorisation depuis 2003.

Gaëlle Dupont

Agenda

● « **POUVOIR D'AGIR**, l'engagement bénévole des étudiants » est le titre du colloque-forum organisé les 3 et 4 décembre à l'université Paris-VIII, avec le concours de France Bénévolat. Ce rendez-vous national a pour ambition de susciter la réflexion sur les rapports entre la vie associative et la communauté universitaire, d'apporter des réponses concrètes à des questions telles que : que faire pour que le bénévolat soit aussi bien considéré que les stages professionnels ? Université Paris-VIII, 2, rue de la Liberté, 95526 Saint-Denis Cedex. Tél. : 01-49-40-67-12. www.univ-paris8.fr/FranceBenevolat. Tél. : 01-40-61-01-61. francebenevolat.org



● **11^e concours Ecureuil Association**. En partenariat avec la Fondation de France et France Bleu, ce concours est doté d'un montant total de prix de 100 000 €, qui seront remis jeudi 16 décembre en présence du ministre Jean-François Lamour.

● **Forum alternatif mondial de l'eau**. Né à Florence en 2003, où il a rassemblé 1 800 participants, la deuxième édition du FAME se tiendra à Genève (Suisse) du 17 au 20 mars 2005. Refusant le statu quo et les conférences alarmistes, il a pour objectif de développer et promouvoir des institutions et des politiques publiques qui permettent un accès de tous à l'eau potable. www.fame2005.org

● **Salon national de l'humanitaire**. Organisé du 2 au 4 juin 2005 au Parc des expositions de Cergy-Pontoise, il doit permettre aux associations, fondations, ONG, partenaires économiques, pouvoirs publics et au grand public, de se rencontrer. www.salonhumanitaire.org

● **Forum national des associations et fondations**. Le Salon des entrepreneurs,

In Extenso, *La Revue des associations* et Di Group organisent, jeudi 22 septembre 2005, au Sénat, « le premier rendez-vous national des responsables et partenaires du secteur associatif ». A l'origine de ce forum, le constat du poids économique des associations : un budget cumulé de 46,9 milliards d'euros, soit 3,7 % du PIB, des problématiques de PME-PMI. A l'aide de débat sur des thèmes tels que « Les associations facteurs d'intégration sociale » ou « Optimiser ses méthodes de marketing », « Développer un site Internet », « La responsabilité civile et pénale du dirigeant d'association »... L'objectif affiché est de 800 à 1 000 visiteurs. 48, rue Notre-Dame-des-Victoires, 75095 Paris Cedex 02. Tél. : 01-44-88-47-48.

● **Forum mondial de l'eau**. La quatrième édition de ce forum sera organisée à Mexico du 16 au 22 mars 2006.

À LIRE

— *Eau*, de Michel Camdessus, Bertrand Badré, Ivan Chéret et Pierre-Frédéric Ténier-Buchot, Robert Laffont, 306 p., 21 €.

— La Caisse d'épargne, très active dans le milieu associatif avec 250 000 associations clientes, sort son 15^e guide sur ce thème, *Associations, les adresses incontournables d'un président*.

Sont déjà parus : *Retraite & bénévolat*, *Les associations et la prise en charge de handicapés*, *Les Associations et Internet*, *Les Subventions européennes pour les associations*, sans oublier *Les Salariés*, *La Comptabilité...*

La Caisse d'épargne publie également tous les deux mois *Alinéa*, sa lettre aux associations.

● **Missionnaire**, né en 1914 en Corèze, Pierre Ceyrac est parti, vingt-trois ans plus tard, pour devenir prêtre jésuite en Inde. Là il a « aidé » comme il dit, à bâtir des dispensaires, des routes, à moderniser la société. Pour résumer son action, lorsque nous l'avons contacté il y a un an (« Le Monde Associations » du 10 décembre 2003), il citait la devise d'un mouvement étudiant indien, qui compte plus de 60 000 membres : « *Nous sommes nés dans un monde injuste. Nous ne le quitterons pas tel que nous l'avons reçu.* » ceyrac.free.fr/index.htm www.jesuites.com/compagnons/ceyrac

— Livres : *Père Ceyrac, mes racines sont dans le ciel*, autobiographie préfacée par Jacques Chirac, Presses de la Renaissance, 10 €. *Une vie pour les autres, l'aventure du père Ceyrac*, par Jérôme Cordelier, éditions Perrin, 19 €.

Contacts

● **Eaux et Rivières de Bretagne**
9, rue Pierre-Philippe,
56100 Lorient.

Tél. : 02-97-87-42-66.
Fax : 02-97-37-29-28.

<http://perso.wanadoo.fr/erb/>

● **Bretagne vivante, Société pour l'étude et la protection de la nature en Bretagne**
186, rue Anatole-France, BP 63121
29231 Brest Cedex 3.

Tél. : 02-98-49-07-18.
Fax : 02-98-49-95-80.

www.bretagne-vivante.asso.fr/

● **Site traitant de la question de l'eau en Bretagne**
www.bretagne.pref.gouv.fr/
www.bretagne-environnement.org/

quelles s'ajoute l'azote contenu dans les engrais minéraux. Par lessivage, les nitrates en excès atteignent les eaux. Parallèlement, des « marées vertes » - proliférations estivales d'algues nauséabondes sur les côtes - accompagnent ce phénomène. La présence de pesticides dans les eaux bretonnes préoccupe également les militants.

Grâce à ses capacités d'alerte et de mobilisation, à son expertise technique, à sa prise en compte de la question agricole et sociale, l'association s'impose progressivement comme un interlocuteur majeur dans le débat régional. Son travail d'influence passe par des manifestations populaires, des actions de communication, l'interpellation des élus et des fonctionnaires, et la présence dans les instances gestionnaires. ERB est présente dans

Le cap du million est franchi en France

Selon une récente étude du Cerphi, 70 000 associations se sont créées dans l'Hexagone entre septembre 2003 et août 2004. Un record qui concerne 45 % de la population

LES ASSOCIATIONS naissent plutôt au sud qu'au nord de la France. C'est ce que révèle une enquête du Centre d'étude et de recherche sur la philanthropie

LE PROFIL DES BÉNÉVOLES

Taux de bénévolat en 2002	en %
Âge	
15-29 ans	25
30-39 ans	29
40-49 ans	29
50-59 ans	28
60-69 ans	29
70 ans ou plus	19
Situation	
Actif ayant un emploi	30
Chômeur	20
Etudiant-militaire	26
Retraité	23
Autre inactif	18
Sexe	
Homme	30
Femme	22
Diplôme	
Aucun diplôme	14
< bac	25
Bac	32
> bac	36
Niveau de vie	
1 ^{er} quartile	20
2 ^e quartile	24
3 ^e quartile	28
4 ^e quartile	32
Ensemble	26

25 % des 15-29 ans ont eu une activité bénévole en 2002
Source : « Vie associative » octobre 2002, Insee

(Cerphi) concernant les « Evolutions de la France associative » parue en novembre, et publiée dans un hors-série du magazine *Associations, mode d'emploi*.

Cet état des lieux révèle que l'engagement créatif français est plus important au sud de l'axe La Rochelle-Chambéry qu'au nord. Jacques Malet, directeur scientifique du Cerphi, avance une explication : « Les gens du Nord préfèrent adhérer aux associations qui existent déjà. De plus il faut dissocier records de créations et records du nombre de bénévoles. »

DÉFENSE DE L'ENVIRONNEMENT

Selon un rapport de l'Insee sur « la vie associative », paru en février, les associations totalisent 35,6 millions d'adhésions en 2002, qui correspondent, en raison des adhésions multiples, à 21,6 millions de membres de 15 ans ou plus, soit 45 % de la population. Presque un Français sur deux ! Du

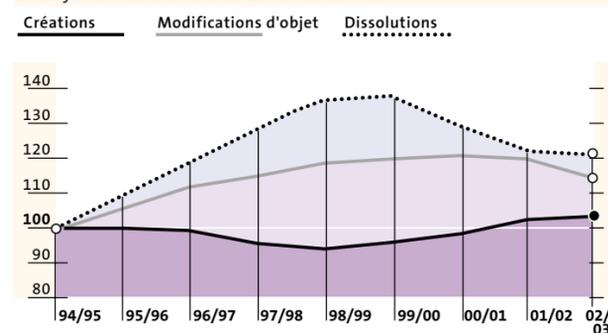
mois de septembre 2003 au mois d'août 2004, plus de 70 000 associations nouvelles sont apparues, un chiffre jamais enregistré jusqu'alors. Le Cerphi estime qu'il en existe aujourd'hui 1 million, vivantes et actives en France.

C'est dans le domaine culturel qu'il s'en crée le plus (21 % des « naissances » sur les dix dernières années), devant les associations à caractère « social » (16 %) puis les sportives (13 %). Ces dernières compensent ce taux de création moindre par une longévité et un taux d'adhésion supérieurs.

On remarque aussi une augmentation des associations liées à la défense de l'environnement : 2 596 ont vu le jour durant la saison 2002-2003 contre 2 012 en 1997-1998. Ces dernières sont sensibles au contexte politique et social. Leur pic de création est sans doute « lié aux diverses conférences qui se sont tenues récemment », explique Jacques

ÉVOLUTION DE LA FRANCE ASSOCIATIVE

En moyenne mobile et en base 100 du nombre des :



Source : services du « Journal officiel ». Traitement du Cerphi

Malet. Le sommet mondial pour le développement durable, organisé à Johannesburg en 2002, a connu un fort retentissement médiatique. Avant cet événement, les associations environnementales évoluaient au même rythme que l'ensemble du monde associatif : elles ont enregistré une baisse de régime de 1996 à 1999 et, depuis, n'ont cessé de croître en nombre.

UNE « BÂTISSEUSE »

Le monde associatif reflétant la société, le portrait « non exclusif » du « bâtisseur associatif » tracé par l'étude du Cerphi est ainsi une « bâtisseuse », entre 55 et 60 ans « habitant le Sud ». Et l'on comprend mieux pourquoi les créations d'associations sont enregistrées en plus grand nombre dans le Midi, zone géographique où réside une part plus importante de personnes âgées que dans le reste du pays.

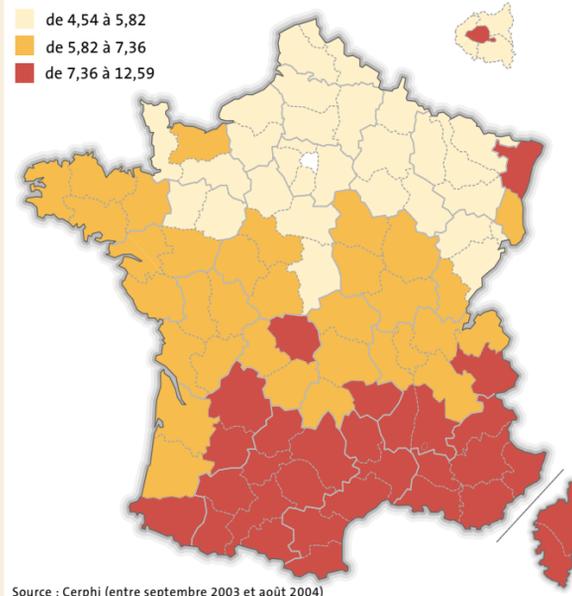
Lara Muller, chargée d'étude sur la vie associative au sein de la mission statistique du ministère de la jeunesse, des sports et de la vie associative, observe le phénomène depuis plusieurs années. « Les grands changements sont survenus dans les années 1990, analyse-t-elle, avec une présence des femmes beaucoup plus importante. Ces cinq dernières années, c'est l'implication des seniors qui est beaucoup plus forte. »

M^{me} Muller a contribué à l'étude de l'Insee parue en février 2004, qui révèle que 12 millions de per-

LES CRÉATIONS D'ASSOCIATIONS PAR DÉPARTEMENT

Ratio de bâtisseurs par rapport à la population de référence de 18 à 70 ans dans chaque département

- de 4,54 à 5,82
- de 5,82 à 7,36
- de 7,36 à 12,59



Source : Cerphi (entre septembre 2003 et août 2004)

sonnes ont eu une activité bénévole en 2002 – dont 17 % en dehors du monde associatif. Quelle est la motivation de tous ces individus ? : « se sentir utiles à la société ». Mais ils ne sont pas tous des militants acharnés. Seulement un tiers d'entre eux a une activité régulière, les autres ne s'engagent qu'occasionnellement.

Par ailleurs leurs profils et leurs parcours personnels sont très diversifiés (voir tableau).

Si le dynamisme du secteur associatif est autant valorisé dans la société française, c'est que le public considère qu'il va de pair avec la générosité des citoyens et

avec leur esprit d'initiative. L'étude du Cerphi montre d'ailleurs que les créations d'associations et celles d'entreprises évoluent en parallèle. Peut-on dire pour autant qu'il existe une « exception associative » française ? Il est aujourd'hui impossible d'établir des comparaisons internationales, ne serait-ce qu'à l'échelle de l'Europe, car la structure « association » est propre à la France. Même si le ministre, dans sa préface, appelle de ses vœux « la constitution d'un paysage associatif à l'échelle européenne ».

Raphaël Roverso

Jean-François Lamour,
ministre de la jeunesse, des sports et de la vie associative
« On assiste à une professionnalisation des associations »

Pourquoi le gouvernement a-t-il jugé nécessaire d'ajouter aux attributions de votre ministère la vie associative ?

Le président de la République et le premier ministre ont estimé nécessaire d'accompagner le développement de la vie associative, et un budget de 13 millions d'euros a été débloqué à cette fin. Mais il ne s'agit pas d'empiéter sur les autres ministères dans le domaine des agréments ou du financement.

Envisage-t-on un changement du statut loi de 1901 ?

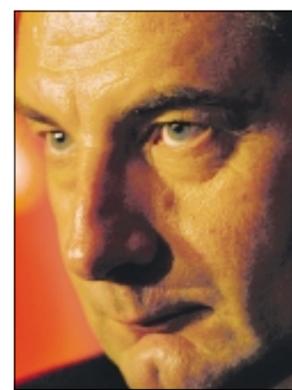
Absolument pas. Il faudra même défendre ce statut spécifique au niveau de l'Union européenne et prêter attention à la future directive « services » qui pourrait le contester. L'association bénéficie d'un certain nombre de soutiens financiers, on le sait. Il ne faudrait pas qu'ils soient remis en cause, au nom de la concurrence par exemple. On a vu le principe des subventions attaqué, dans le secteur sportif. Imaginez que cela se produise dans le secteur sanitaire et social, ce serait le drame.

Pouvez-vous nous brosser un portrait du monde associatif aujourd'hui ?

Nous avons fêté cette année la millionième association active en France. Il s'en crée 70 000 chaque année. On voit bien que, de plus en plus, nos compatriotes s'engagent au travers de l'association dans un dialogue social et civil, dans une logique de partage d'un objectif commun ou dans une relation avec le politique.

Les principaux secteurs sont le sport (24,5 %), la culture (23 %), l'action sanitaire et sociale (16 %), la vie sociale, l'habitat, l'environnement, l'éducation, la formation, le service aux entreprises (8 ou 9 % chacun pour ces derniers).

Le flux financier des pouvoirs publics en faveur des associations est de l'ordre de 50 milliards d'euros. Les associations ont créé 1,5 million d'emplois salariés. Au-delà de l'impact économique, elles participent dans notre société à la cohésion sociale, au capital santé, à l'équilibre psychologique, au soutien des personnes fragiles ou, dans le cas de la pratique sportive, à l'entretien du corps.



Combien regroupent-elles d'adhérents ?

Il y a environ 12 millions de bénévoles. Mais, sur ce chiffre, vous avez 3,5 millions de personnes qui consacrent au moins deux heures par semaine à une association, donc qui gèrent de façon pérenne leur structure. Autant on a une augmentation du nombre d'associations, autant on n'a pas d'augmentation du nombre de bénévoles. Les bâtisseurs continuent à créer mais les ressources humaines ne se développent pas.

En fait, on assiste à une professionnalisation des associations. La compétence, la disponibilité exigées, le besoin d'un encadrement répondant à la réglementation en matière de gestion ou de contrôle des dépenses poussent à ce phénomène.

Vous avez expliqué comment le bénévolat marquait le pas. Le gouvernement envisage-t-il des mesures pour le faciliter ?

Nous sommes en train de finaliser un projet de loi sur le volontariat qui devrait être présenté en conseil des ministres en janvier 2005. Il s'agit notamment de reconnaître, en l'encadrant, un statut de volontaire, avec une possibilité d'indemnisation. Si une association a un projet, qu'elle manque de ressources humaines, elle pourra faire appel à un volontaire sur un temps donné pour le conduire. Cela peut être par exemple un engagement en faveur des handicapés. Le volontariat n'est pas dans la culture française, ni

dans celle des jeunes. Mais il peut le devenir et être une porte d'entrée vers le bénévolat.

J'ai par ailleurs créé, dans le secteur sportif, des centres ressource information des bénévoles (CRIB), sorte de réseau, de base de données qui permet au bénévole de se décharger des contraintes administratives, en particulier la gestion d'un emploi ou des comptes. Je vais évaluer cette initiative à la fin du premier semestre 2005. Si ça fonctionne bien, nous pourrions l'étendre à tous les autres secteurs associatifs.

Les associations se plaignent souvent de problèmes de trésorerie. Les pouvoirs publics promettent, en début d'année, des subventions qui mettent des mois à venir.

C'est un problème qu'a tenté de régler l'instauration des contrats pluriannuels d'objectifs. Mais, très clairement, il reste des progrès à faire. C'est d'ailleurs un des points

Nous sommes en train de finaliser un projet de loi sur le volontariat qui devrait être présenté en janvier 2005

que devra aborder la mission d'enquête parlementaire de Jean-Pierre Decool, chargé de rendre un rapport sur les relations entre les pouvoirs publics et les associations. Je suis également en train de discuter avec le secteur bancaire afin d'offrir aux associations un meilleur accès aux produits financiers.

Le bénévolat peut-il espérer voir un jour reconnu le temps consacré, par exemple dans le calcul des retraites ?

C'est un objectif mais à long terme, car une telle mesure pose, entre autres, le problème du calcul du temps consacré.

Propos recueillis par
Benoît Hopquin

Cause animale : l'émotion, et après ?

La mort de l'ourse Cannelle permet aux associations de renforcer une cohésion parfois aussi menacée que les espèces qu'elles défendent

TOULOUSE

de notre correspondant

La présence de quelques milliers de manifestants à Paris pour protester, début novembre au Panthéon, contre le sort réservé aux grands prédateurs en France (mort de deux loups dans les Alpes et d'une femelle ours dans les Pyrénées), a été saluée comme une réussite par les associations organisatrices (WWF, SPA, Ferus). On était pourtant loin de la foule attendue par les défenseurs les plus acharnés des animaux sauvages, espérant secrètement que la vague d'émotion suscitée dans l'opinion par la mort de l'ourse Cannelle entraînerait une plus large participation. Si de nombreux particuliers se sont effectivement joints au cortège, souvent en famille et sans être particulièrement militants, il est permis d'en déduire la faible proportion d'adhérents réellement actifs dans les associations de défense de la faune sauvage à travers le pays.

Encore faut-il souligner que la date de la manifestation avait été arrêtée avant même l'annonce, très médiatisée, de la disparition de l'ourse dans les Pyrénées. Il s'agissait initialement de protester contre la décision conjointe des ministères de l'agriculture et de l'écologie d'autoriser l'abattage de loups dans les Alpes et de lutter contre un amendement parlementaire déposé par le lobby des élus

montagnards instituant des zones d'exclusion des prédateurs.

Mais toutes les associations n'étaient pas parvenues à se mettre d'accord sur l'opportunité d'une telle manifestation. France Nature Environnement (FNE), qui fédère la plupart des associations de protection de l'environnement (3 000 associations, 300 000 membres) est ainsi restée en retrait. La mort de l'ourse a paradoxalement permis aux associations de « reprendre du poil de la bête », et de renforcer une cohésion presque autant menacée que certaines espèces.

CHASSEURS ET ÉCOLOGISTES

On pourra certes objecter que les ours et les loups ne courent pas dans le bois de Vincennes ou la forêt de Fontainebleau et que les associations les plus concernées par le retour de ces grands carnivores se trouvent plutôt à proximité des Alpes ou des Pyrénées. Des manifestations ont d'ailleurs été organisées à Nice et dans les environs des sites alpins où les loups ont été abattus. Outre la Frapna, l'une des plus puissantes fédérations régionales du réseau FNE, dotée d'antennes départementales très actives en Rhône-Alpes, l'association la plus en pointe sur le dossier « loup » dans le sud-est de la France est sans conteste l'Aspas. Si cette association a choisi le renard pour emblème, c'est qu'elle



En Italie, dans le parc national des Abruzzes, il y a des siècles que l'on a appris à vivre avec les loups.

refuse depuis son origine le classement en « nuisibles » de certaines espèces sauvages. Résolument opposée à la chasse, l'Aspas milite également pour la création de zones de non-chasse et l'interdiction de ce loisir le dimanche, comme une centaine d'autres associations.

Dans les Pyrénées, en revanche, on a pu voir des chasseurs et des écologistes manifester ensemble en vallée d'Aspe après la mort de Cannelle. Cette initiative spontanée, à mille lieux du cortège du Panthéon, vient rappeler que des militants naturalistes de terrain ont une approche plus pragmatique de la défense de la faune sauvage.

Preuve supplémentaire de la difficulté à mobiliser les Français autour de la cause des animaux sauvages, l'association Artus, créée spécialement dans les

années 1980 pour venir en aide aux ours dans les Pyrénées, a fusionné en 2003 avec le groupe « Loup » et les défenseurs du lynx pour constituer Ferus, une association spécialisée dans la défense des grands prédateurs. Portée par la volonté du président de la République, François Mitterrand, et dotée d'un généreux sponsor privé (La Maison de Valérie), Artus a toutefois partiellement échoué à susciter un vaste mouvement du type « touche pas mon ours ». L'association a cependant eu le temps matériel de mettre ses compétences techniques et ses moyens financiers au service de l'opération de réintroduction de trois ours slovènes dans les Pyrénées centrales, avant de promouvoir l'utilisation de chiens « patous » auprès des bergers.

PHÉNOMÈNES DE MODE

C'est finalement une autre association, créée en 1991 par quatre maires de petits villages montagnards de Haute-Garonne, qui a pris le risque politique de la réintroduction, en échange de retombées économiques pour leur territoire, comme l'indique clairement son intitulé : association de développement économique et touristique (ADET). Davantage conçue à l'origine comme une agence de développement ou un office de tourisme du « pays de l'ours », l'association s'est élargie géographiquement, mais aussi sociologiquement, en s'ouvrant aux particuliers, aux éleveurs, artisans, chasseurs, etc.

Mais l'ADET compte aussi des adversaires résolus dans les départements voisins, qui ont à leur tour constitué des associations d'opposants recrutant principalement parmi les organisations professionnelles agricoles. Dans les Pyrénées, la lutte entre pro- et anti-ours passe aussi par le tissu associatif.

A Estenos, petit village du Com-

minges (Haute-Garonne), Claude Lehu, président de l'association locale des amis de l'ours dans les Pyrénées-Centrales (Amopyc), avoue se sentir parfois bien isolé. Son association, créée au lendemain des premières réintroductions, revendique un fichier de plus de 600 sympathisants, mais il est souvent seul pour rédiger son bulletin trimestriel, *L'Empreinte de l'Ours*, envoyé dans plus de 40 départements. L'association ne compte que des bénévoles et ne dispose donc d'aucune « structure administrative », précise M. Lehu, retraité.

Plus à l'ouest, dans le Béarn, le président du FIEP (*lire ci-dessous*), Gérard Caussimont, est enseignant à Oloron-Sainte-Marie. Son association, qui se consacre depuis bientôt trente ans au suivi des derniers ours pyrénéens, dispose d'un budget d'environ 120 000 euros qui lui permet de salarier deux permanents. Le FIEP bénéficie de l'aide précieuse du WWF, le fonds mondial pour la nature. Les moyens de cette grosse ONG internationale, née en 1961 à Londres et qui revendique 4,7 millions de membres à travers 96 pays, sont sans commune mesure avec les petites associations locales. Gérard Caussimont constate néanmoins que même une petite association comme la sienne est confrontée à des phénomènes de mode, voire de marketing. « *Le loup avait volé la vedette à l'ours depuis deux ou trois ans* », concède le président du FIEP, qui a vu ses effectifs de membres passer sous la barre du millier de donateurs.

Stéphane Thepot

TROIS QUESTIONS À...

MASSIMILIANO ROCCO

1 Massimiliano Rocco, vous êtes responsable du secteur « espèces » du WWF-Italie, association qui s'est toujours battue pour que l'homme et le loup s'entendent. Les choses se passent plutôt bien dans le parc national des Abruzzes. Comment l'expliquez-vous ?

La vie en commun à l'intérieur du parc, et dans les Apennins en général, remonte à plusieurs siècles. Même s'ils sont moins nombreux que par le passé, les loups ont toujours été là. Le lien avec le « prédateur » ne s'est jamais rompu. Bien sûr, en Italie comme en France, les bergers et les personnes qui viennent à son contact perçoivent le loup comme un compétiteur. Mais grâce aux campagnes menées par des associations comme la mienne et à la clairvoyance des administrateurs du parc qui ont mis sur une autre approche, le loup n'est pas que ça. Aujourd'hui, il est perçu comme une occasion de développement, de richesse, à travers l'écotourisme. Prenez Civitella Alfedena, petite ville du parc où il est possible de voir, de « sentir », d'écouter le loup. La commune possède aussi son Musée du loup et attire les touristes.

2 Est-ce comme ça dans toute l'Italie ?

Non. Il existe encore des formes de braconnage qui visent le loup, mais, en général, il y a cette conscience en Italie que le loup est une richesse. Il faut dire que ce n'est pas d'aujourd'hui que l'on parle du loup de cette façon. Notre première campagne, Saint-François, remonte à 1973. Tout cela a servi à sa connaissance, à faire en sorte qu'il ne soit plus le méchant loup du *Chaperon rouge*, qu'il fasse partie de notre biodiversité.

3 En France, l'abattage de quatre loups a été autorisé par le gouvernement cet été. Fin octobre, deux animaux ont été tués dans les Alpes, légalement. Qu'en pensez-vous ?

C'est impropre et inopportun. On ne peut pas prendre des décisions dans ce domaine sans un réel débat préalable avec les pays voisins, surtout avec l'Italie, parce qu'il n'existe pas de loups italiens et de loups français, mais des loups faisant partie d'une même population. Et les utiliser comme « monnaie d'échange », en décidant que quatre d'entre eux peuvent être abattus, ne résout pas le problème et ne représente qu'une petite récompense accordée à ceux qui protestent.

Propos recueillis par Salvatore Aloïse

Le FIEP, ami des ours et des bergers du Béarn

TOULOUSE

de notre correspondant

Le fonds d'intervention éco-pastoral (FIEP) a été créé en 1975 pour suivre les derniers ours des Pyrénées dans les vallées béarnaises (Pyrénées-Atlantiques). L'association regroupe une dizaine de naturalistes amateurs qui apportent leur concours aux gardes professionnels du parc national des Pyrénées et de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage au sein du « groupe Ours », pour assurer une veille scientifique autour de cette population : recueil de poils et d'excréments, surveillance à distance des déplacements, chronique des disparitions et des naissances après chaque hibernage, etc. Pour l'anecdote, c'est le président du FIEP, Gérard Caussimont, qui avait alerté – en vain – les chasseurs d'Urdos de la présence de l'ourse Cannelle et de son petit sur leur territoire.

Cette association de passionnés de l'ours a vite compris qu'il serait impossible de protéger cet animal sans l'aide des bergers. Dès 1978, le FIEP accorde les premières indemnités en cas d'attaques sur les troupeaux. Par la suite, l'association finance des hélicoptages pour

ravitainer les bergers, met à leur disposition des radiotéléphones, et reçoit le soutien du ministère de l'Environnement et du WWF. Les aides au pastoralisme sont ensuite transférées à l'Institution patrimoniale du Haut-Béarn (IPH), une instance fondée en 1994 à la demande des élus locaux qui défère éleveurs, chasseurs et forestiers des trois vallées concernées.

Le FIEP siège au sein de l'IPH en tant que « mouche du coche », selon l'expression de Gérard Caussimont. Quand il est question de créer de nouvelles pistes pour accéder aux cabanes de bergers ou du droit de chasse dans les zones fréquentées par l'ours, les discussions sont parfois houleuses... Soucieux de ne pas être enfermés dans le rôle du défenseur de l'ours, les écologistes du FIEP lancent alors un label pour favoriser les fromages fabriqués par les bergers en montagne. Marqués par l'empreinte du plantigrade, les fromages Pé Descaous représentent aujourd'hui 10 % des fromages fabriqués en estive. « *On a fait la démonstration que l'image de l'ours peut être positive* », se félicite Gérard Caussimont.

S. Th.

Contacts

● **WWF, fonds mondial pour la nature** ; 188, rue de la Roquette, 75011 Paris.

www.wwf.fr/index2.php
Antenne française de l'une des plus grosses ONG mondiales de protection de la nature. Milite pour le développement de l'écotourisme avec son label de gîtes Panda.

● **France Nature Environnement (FNE)** ; 6, rue Dupanloup, 45000 Orléans.

www.fne.asso.fr/index2.htm
Fédération des associations de protection de la nature et de l'environnement. Présente dans toutes les régions à travers des fédérations régionales (Sepanso en Aquitaine, Uminat en Midi-Pyrénées, Frapna en Rhône-Alpes), elle dispose d'une « mission loup » à Strasbourg.

● **FERUS-ours-loups-lynx conservation**, BP 114 – 13718 Allauch Cedex. ours-loup-lynx.info/ Fusion récente d'Artus (ours) et du groupe Loup France. Propose à des « écovolontaires » de prêter assistance aux bergers des Alpes pour surveiller les troupeaux.

● **FIEP-Groupe Ours Pyrénées** BP 508 – 64010 Pau Cedex. Milite depuis 1975 pour la protection des ours dans le Béarn. Diffuse un trimestriel, *Les Nouvelles des ours*.

● **ADET**, 31160 Arbas www.paysdelours.com/ Association mise en place dans le sud de la Haute-Garonne

à l'occasion de la réintroduction des ours, en 1996.

● **Amopyc, association des amis des ours dans les Pyrénées centrales**, rue de l'église, 31440 Estenos. ours-en-pyrenees-centrales.chez.tiscali.fr/index.html

● **Association pour la protection des animaux sauvages (Aspas)**, BP 505, 26401 Crest Cedex www.aspas-nature.org/

● **Ligue ROC, rassemblement des opposants à la chasse** ; 26, rue Pascal, 75005 Paris. www.roc.asso.fr/

L'astrophysicien Hubert Reeves a succédé, en 2001, à Théodore Monod à la présidence de cette association « éthique », partenaire de la Fondation Ligue française des droits de l'animal (LFDA).

● **SPA, Société protectrice des animaux** ; 39, boulevard Berthier, 75847 Paris Cedex 17.

www.spa.asso.fr/index1.asp
Surtout connue pour la gestion de ses refuges, la SPA, fondée au XIX^e siècle, dénonce le trafic des animaux exotiques et, depuis peu, le sort des loups et des ours.

● **Société nationale de protection de la nature (SNPN)**, 9, rue Cels, 75014 Paris. www.snnp.com
Association plus que centenaire (1854) de naturalistes, axée sur la création et la gestion de réserves naturelles. Milite également pour la protection des ours et des loups en France et des éléphants en Afrique.